

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 50 (1979)

**Heft:** 3: Locaux socio-culturels dans les communes

**Artikel:** Classement des projets par la commission d'experts

**Autor:** Mugglin, Gustav / Crevoisier, Jean-Claude / Moeckli, Jean-Marie

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824635>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2. Situation du lieu choisi extrait de la carte géographique (éch. 1 : 25 000).
3. Situation schématique des bâtiments et préaux (éch. 1 : 500).
4. Résumé de l'idée.
5. Liste et grandeur des locaux existants (m<sup>2</sup> et hauteur).
6. Liste de grandeur des locaux proposés ou transformés (m<sup>2</sup> et hauteur).
7. Liste des équipements existants.
8. Liste des équipements proposés.
9. Plans et coupes schématiques nécessaires à la compréhension de l'idée (éch. 1 : 200).
10. Schémas de fonctionnement (par étage).
11. Proposition de financement.

Tous ces renseignements pourront être présentés sous les formes les mieux adaptées aux buts visés (plans, planches, maquettes, photos, enregistrements, etc.).

Il est cependant demandé de présenter en particulier les renseignements mentionnés aux points 2, 3, 4, 9, 10 et 11 sur des planches de format A 4 (pour en permettre ultérieurement la reproduction et la polycopie).

Juin 1976.

Université populaire jurassienne

## Classement des projets par la commission d'experts

Réunie le 14 mars 1977, la commission du concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes a pris connaissance des travaux qui lui avaient été soumis.

Le contrôle préalable effectué par le Bureau d'architecture G. Gerster, de Delémont, a permis de constater :

- les travaux de La Neuveville, du Noirmont, de Moutier et de Soulce ont été livrés dans les délais ;
- le travail de Delémont est parvenu le 14 mars, soit avec 14 jours de retard ;
- les conditions objectives du programme de concours ont été remplies : pièces fournies, renseignements demandés, limites géographiques, déclarations écrites selon lesquelles les conditions concernant la participation et la multidisciplinarité ont été remplies.

Avant de rendre son jugement, la commission a décidé à l'unanimité que :

- le projet du groupe de Delémont serait jugé, mais ne serait ni classé, ni primé ;
- la somme à disposition de Fr. 11 000.— serait attribuée pour les prix.

Après examen attentif des travaux, à l'unanimité des six membres présents, la commission a effectué le classement ci-dessous selon les critères mentionnés dans le programme et a procédé à l'attribution des prix :

- |                  |            |
|------------------|------------|
| 1. Le Noirmont   | Fr. 3400.— |
| 2. Moutier       | Fr. 3100.— |
| 3. La Neuveville | Fr. 3000.— |
| 4. Soulce        | Fr. 1500.— |

Entreprise générale  
Bâtiment  
Génie civil  
Peinture  
Bureau d'architecture  
Gérance immobilière



**parietti  
et gindrat sa**

PORRENTROY  
BONCOURT  
DELÉMONT

1845

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

**LA JURASSIENNE**

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ

Agences et sections dans tout le Jura

Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1853

# LE DEMOCRATE

Le plus important  
quotidien jurassien  
vous informe sérieusement  
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA  
Delémont

à votre disposition  
pour tous travaux graphiques

1861

La commission est satisfaite de la qualité des travaux présentés ; elle est particulièrement heureuse de la façon dont ils ont été exécutés, car ils ont eu le mérite de provoquer dans chaque lieu une réflexion collective sur les besoins en équipements socio-culturels. La commission estime que les projets présentés sont parfaitement réalisables, et elle invite leurs auteurs à continuer à en promouvoir la réalisation ; elle recommande également aux autorités municipales concernées de tenir compte des études faites.

La commission considère que ces expériences ont une utilité qui dépasse les communes directement intéressées ; les méthodes de travail préconisées par l'UP et adaptées par les participants au concours-animation permettent une identification réelle des besoins d'une collectivité en matière de locaux socio-culturels. C'est pour cette raison qu'elle propose à l'UP jurassienne d'exposer les travaux et de les publier sous la forme la plus complète possible.

Mai 1977.

La commission d'experts :

Gustav Mugglin, président

Jean-Claude Crevoisier, vice-président

Jean-Marie Moeckli, secrétaire

Huguette Tschoumy

Giuseppe Gerster

Urs Hettich

Willy Jeanneret